

SAINT HILAIRE DU MAINE

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 09 JANVIER 2018

Date de convocation : 30 décembre 2017

Nombre de Conseillers en exercice : 15, présents : 13, votants : 13.

L'an deux-mille-dix-huit, le neuf janvier à vingt heures trente minutes, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christian QUINTON, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. QUINTON Christian, Maire

M. MORAND Hervé, M. HATTE Valéry, Mme CROTTEREAU-RAGARU Sandrine,

M. GUYOT Bruno, adjoints

Mme BALU Stéphanie, M BECHU Jean-Claude, M. BETTON Amand, Mme

CHILOU Laurence, Mme GEORGET Marie-Thérèse, Mme HUBERT Jocelyne, M

JULIA Guillaume,

M LENAIN Gaëtan.

ÉTAIENT EXCUSÉS :

M GARNIER Arnaud, Mme SMITH Céline.

M BECHU Jean-Claude a été élu secrétaire de séance, conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Monsieur le Maire fait part du compte rendu du 12 décembre 2017, il est validé à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande l'autorisation aux conseillers municipaux d'ajouter à l'ordre du jour :

- + Information et avis sur le déplacement d'un tronçon de chemin à la Roche.
- + Information sur l'arrêt d'exploitation du commerce "restaurant-bar-tabac-dépôt de pain" prochainement.

Ordre du jour :

- + Devenir du réseau de chaleur.
- + Mutualisation : création d'un service « ingénierie voirie » communautaire.
- + Organisation des rythmes scolaires à la rentrée 2018-2019.
- + Convention avec la crèche / halte-garderie « La ritournelle » du Bourgneuf la Forêt.
- + Devis TEM : changement des lanternes mercures par des lanternes à leds, hameau de la Templerie compris.
- + Point sur le multi-services : renouvellement du bail et travaux complémentaires.
- + *Information et avis sur le déplacement d'un tronçon de chemin à la Roche.*
- + *Information sur l'arrêt d'exploitation du commerce "restaurant-bar-tabac-dépôt de pain" prochainement.*
- + Questions diverses.

2018-01 : Devenir du réseau de chaleur du lotissement des Lilas.

Pour mémoire, lors du travail de l'année 2015 concernant le service bois-énergie du lotissement des Lilas, lors de la réunion de conseil municipal du 7 juillet, les élus ont décidé de notifier dans la police d'abonnement remise à jour :

" Les nouvelles propositions suivantes ont donc été faites. Rédiger et proposer une nouvelle police d'abonnement prenant en compte les nouveaux éléments suivants :

➤ *Se laisser un délai de 2 ans pour atteindre l'équilibre budgétaire annuel qui selon les prévisions serait atteint lorsque 23 parcelles sur 26 seront occupées. A la fin de ce délai un seuil de tolérance d'environ 3000 € de déficit pourra être accepté par les élus.*

➤ *et quelques autres éléments..."*

La police d'abonnement qui définit les conditions d'utilisation du service a été complétée en prenant en compte, notamment, les éléments évoqués le 7 juillet :

" Période d'essai.

Il est convenu (Cf délibération du CM du 7 juillet 2015) d'observer une période de test de deux années afin de vérifier que les actions mises en place apportent les résultats escomptés en matière de résultat financier. Les deux points conditionnels :

- L'équilibre du budget annuel du service sur la base de l'occupation de 23 parcelles sur les 26 du lotissement.

- Une tolérance d'un déficit maximum de 3 000 € qui sera supporté par le budget principal pour compenser l'éventuel retard de vente des dernières parcelles du lotissement, actuellement 20 parcelles occupées sur les 26).

Si, à l'issue de ces deux années, soit fin 2017, ces conditions ne sont pas remplies, il sera alors acté que la poursuite du service bois-énergie est impossible. Dans cette hypothèse les abonnés n'auront pas d'indemnités à verser.

L'arrêt du service devra alors être prononcé par décision du Conseil Municipal et soldé dans les conditions énoncées ci-dessous."

M MORAND résume les dernières actions de communication engagées près des élus et abonnés.

Il rappelle les résultats du service, le déficit cumulé au 31-12-2017 sera de 189 692 €, le résultat comptable de l'année positif de 47398 € ne reflète pas le résultat effectif, car ce résultat est en grande partie dû aux subventions sur les travaux réalisés en 2015-2016 et versés sur l'exercice 2017.

M MORAND relate également la rencontre du 19 décembre dernier avec Mme THALABARD, Sous-Préfète, Mme VERWAERDE secrétaire générale de la sous-préfecture et Mr BILLON de la DGFIP qui nous ont incité à mettre un terme à ce service qui selon eux ne permettra pas d'arriver à l'équilibre budgétaire et qui sera d'autant plus compliqué à résoudre d'un point de vue purement "administratif" et "comptable".

Il rappelle également que, en cas d'arrêt du service, il convient de ne pas oublier qu'il sera nécessaire d'ajouter au résultat comptable négatif (189 692 € au 31-12-2017) les emprunts restant à rembourser environ 27 000 € et le remboursement aux abonnés d'une partie de leur engagement d'accès au service estimé à environ 20 000 €, soit un total de 47 000 €.

Suite à ces rappels, plusieurs questions ont été posées par les élus, dont une en particulier, par Jean-Claude BECHU, qui demande comment sera articulé la prise en compte du déficit par le budget principal.

Jean-Claude BECHU considère en effet que cette charge sera mise à la charge de l'ensemble des habitants de St Hilaire du Maine et qu'il serait

judicieux de trouver une méthode qui atténue cette charge. Il suggère de mettre en place un financement qui permette d'équilibrer le budget bois-énergie, en l'attente de "la participation prévue par la société ABO Wind" au moment de la vente du parc éolien local.

Bruno GUYOT intervient en précisant que, de toute manière, quelque soit le montage financier mis en place, ce déficit aura inéluctablement une incidence sur la réalisation d'éventuels projets locaux.

M le Maire conclut ce sujet en rappelant qu'il semble prématuré de se positionner, tant les choses "semblent compliquées à gérer" aux dires des services de l'état et fiscaux.

Après ces discussions, M le Maire propose aux élus de se prononcer sur la suite à donner au service bois-énergie local.

Un vote à bulletin secret est organisé, les élus ayant le choix entre :

- Continuité du service bois-énergie.
- Arrêt du service bois-énergie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et sur 13 votants :

- Continuité du service bois-énergie : 1 voix,
- Arrêt du service bois-énergie : 12 voix,

➤ **Demande** à Monsieur le Maire de prendre toutes les dispositions pour mettre en œuvre cette décision dans l'intérêt de chacune des parties et conformément aux polices d'abonnement en vigueur.

2018-02 : Mutualisation : création d'un service « ingénierie voirie » communautaire.

Monsieur le Maire expose que, dans le cadre du Schéma de mutualisation de la Communauté de communes de l'Ernée, approuvé par délibération n° DL-2016-068 le 13 juin 2016, il a été inscrit au sein de l'axe 3 « Etudier la mutualisation d'expertise », la mise en œuvre au sein de la Communauté de communes d'une cellule « ingénierie voirie » (maîtrise d'œuvre publique).

Après enquête auprès des mairies, la Communauté de communes propose la création d'une cellule ingénierie voirie qui aura comme missions principales :

- Mission de maîtrise d'œuvre voirie.
- Mission administrative de gestion de la voirie (établissement de programmes pluriannuels d'investissement, assistance à la gestion du domaine public communal, ...).
- Accompagnement des collectivités dans la mise en œuvre de leurs projets bâtiments (rédaction cahier des charges maîtrise d'œuvre, rédaction des pièces administratives des marchés).

Pour le compte de la ville d'Ernée, le service assurera des missions complémentaires et notamment :

- Animation et secrétariat de commissions municipales.
- Participation aux réunions de coordination des services techniques communaux et suivi des dossiers abordés.
- Gestion des réclamations des usagers et coordination entre les différents services pour le suivi des travaux (ateliers, espaces verts, urbanisme) ou avec le TEM pour l'éclairage public.
- Gestion et suivi des ADAP pour les bâtiments communaux.

La Communauté de communes propose ainsi la création d'un service commun dont le financement sera assuré de la manière suivante en déduction de l'Attribution de Compensation :

- La prise en charge de 40 % du coût du service par la Communauté de communes (dont une partie sera affecté au service eau et assainissement).
- La commune d'Ernée disposant à ce jour d'un ingénieur ayant un rôle de conseil et d'accompagnement des projets de la commune (animation de la commission, participation aux réunions de coordination technique, ...), il est proposé la mise en place d'une participation à hauteur de 10 % du service, en complément de sa participation au service.
- De répartir les 50 % restant suivant les 3 critères de la DSC (Dotation de Solidarité Communautaire) auquel s'ajoute la part du linéaire de voirie communale (base DGF) et ce sur le même modèle que le financement du service commun « Urbanisme – application du droit des sols ».

Commune	Participation	%
Andouillé	7 999,61 €	4,8%
Chailland	5 024,49 €	3,0%
Ernée	36 162,86 €	21,5%
Juvigné	7 037,26 €	4,2%
La Baconnière	7 702,06 €	4,6%
La Bigotière	2 050,34 €	1,2%
La Croixille	2 546,95 €	1,5%
La Pellerine	1 542,57 €	0,9%
Larchamp	5 194,65 €	3,1%
Montenay	6 134,34 €	3,6%
Saint Denis de Gastines	6 466,97 €	3,8%
Saint Germain le Guillaume	2 072,65 €	1,2%
Saint Pierre des Landes	4 289,84 €	2,6%
Saint-Hilaire-du-Maine	4 268,68 €	2,5%
Vautorte	2 346,26 €	1,4%
CCE	67 225,72 €	40,0%
TOTAL	168 065,24 €	

Une discussion s'engage sur le sujet.

Des remarques sont faites quant à l'organisation proposée avec la ville d'Ernée et la prise en charge de 40% par la communauté de communes.

La participation envisagée pour St Hilaire, 4 268,68 €, paraît élevée pour une commune qui risque de ne pas avoir la capacité financière à mettre en œuvre de projets "significatifs" dans les années à venir.

La mise en place d'un montant de base forfaitaire et d'un complément calculé en fonction des utilisations réelles du service seraient plus adaptés aux souhaits des élus locaux...

M le Maire propose aux élus de se prononcer sur l'intégration ou non par la commune du service commun « cellule ingénierie voirie » de la Communauté de communes et de mandater Monsieur le Maire pour faire état de cette décision au Président de la Communauté de communes.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et par 6 voix contre, 4 voix pour et 2 abstentions :

- **Refuse** d'intégrer dans les conditions ci-dessus présentées le service commun « cellule ingénierie voirie » de la Communauté de communes.
- **Demande** à Monsieur le Maire de faire état de cette décision au Président de la Communauté de communes.

2018-03 : Organisation des rythmes scolaires à la rentrée 2018-2019.

M GUYOT rappelle que depuis l'année scolaire 2013-2014 les rythmes scolaires actuels, soit 4,5 jours de cours par semaine et des TAP (Temps d'Activités Périscolaires), ont été mis en place au sein de l'école publique locale, Jean-Louis ETIENNE.

Le nouveau ministre de l'éducation a donné la possibilité aux collectivités qui le souhaitent de revenir au rythme de 4 jours d'école par semaine.

Dans ce cadre, l'inspection académique a informé les collectivités que conformément au décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017, relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques, le directeur académique des services de l'éducation nationale peut autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire permettant une répartition des heures d'enseignement hebdomadaires sur 8 demi-journées réparties sur 4 jours, sous réserve d'une demande conjointe de la commune et du conseil d'école.

Le conseil municipal doit se prononcer, s'il désire revenir à la semaine de 4 jours, soit cours les lundis, mardis, jeudis et vendredis, à la rentrée 2018-2019, pour le 15 janvier prochain, dernier délai.

M GUYOT a également rappelé qu'une réunion a été organisée le 28 novembre en présence des enseignantes, des représentants des parents au conseil d'école, des responsables de l'APEL, des agents qui interviennent près des enfants et des élus. L'objectif de cette réunion était d'informer les participants, et bien sûr leur permettre de donner leur avis sur les questions posées.

De même, une réunion du conseil d'école a été organisée le lundi 8 janvier afin de permettre à ses membres de débattre et de se prononcer sur ce choix.

Au cours du conseil municipal, M le Maire a donné la parole à Mme CHAUMONT, Directrice de l'école, et à Mme GALLERAND, enseignante, qui sont venues assister à la réunion du conseil municipal.

Ces dernières ont rappelé les discussions qui se sont tenues au conseil d'école, et que le résultat du vote qui a clôturé cette rencontre a donné sur 10 votants, 9 voix pour revenir à la semaine de 4 jours d'école, et 1 voix pour rester à 4,5 jours.

Au vu de tous ces éléments, les élus qui le souhaitent ont donné leur avis.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et par 11 voix pour la semaine de 4 jours d'école, 1 voix pour 4,5 jours et 1 abstention :

- **Demande** à Monsieur le Maire de faire état de la décision du conseil municipal de revenir à la semaine de 4 jours à Mr le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale.
- **Charge** M le Maire de faire suivre, en relation avec le corps enseignant, cette décision près des parents d'élèves de l'école Jean-Louis ETIENNE.

2018-04 : Convention avec la crèche / halte-garderie « La ritournelle » du Bourgneuf la Forêt.

Madame CROTTEREAU rappelle que ce sujet évoqué lors du dernier conseil municipal avait été reporté compte tenu du manque d'éléments financiers à présenter.

Elle rappelle qu'il est possible de signer la convention avec la Ritournelle, halte-garderie qui fonctionne sur la commune du Bourgneuf la Forêt. Si la

commune décide de ne pas signer la convention, les enfants de St Hilaire ne seront pas prioritaires et les parents paieront une majoration.

Le principe retenu lors de la dernière réunion de travail, à laquelle aucun élu local n'a pu participer, consiste à proposer aux élus de se répartir une subvention globale de 5 000 €, entre les différentes communes qui accepteront de conventionner, et ce en fonction de l'accueil d'enfants de ces communes.

Sur la base des heures d'accueil des années passées le montant imputable à Saint Hilaire pourrait être d'environ 350 à 450 €.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et par 11 voix contre et 2 abstentions :

- **Décide** de ne pas conventionner avec la "Crèche - Halte garderie" du Bourgneuf la Forêt.
- **Charge** Mr le Maire de régler cette affaire en ce sens.

2018-05 : Devis TEM : changement des lanternes mercures par des lanternes à LEDS, hameau de la Templerie compris.

Suite à la réunion du 12 décembre, le TEM a été contacté concernant la demande pour le hameau de la Templerie.

Il s'avère que le hameau est bien équipé de lanternes à mercure. Un nouveau devis est présenté en prenant en compte le remplacement des 5 lanternes de la Templerie ainsi que le lampadaire du rond-point.

Pour le rond point, le devis prévoit l'installation d'un mat de 6 mètres avec trois appareils LEDS. Le coût est estimé 3 100 € dont 1 860 € de reste à charge de la commune.

Monsieur HATTE présente au conseil municipal l'estimation du projet de remplacement des lanternes d'éclairage public relative au dossier référencé EP-05-012-17.

Il précise qu'à ce niveau d'instruction du dossier les montants mentionnés ci-dessous sont communiqués à titre indicatif. Les éléments détaillés seront transmis ultérieurement après une étude approfondie de l'opération.

Territoire d'Énergie Mayenne propose à la Commune de réaliser ces travaux aux conditions financières suivantes :

Eclairage public

Estimation HT des travaux	60% des travaux à la charge de la commune	4% frais de maîtrise d'œuvre	Total à charge de la commune
24 500 €	14 700 €	980 €	15 680 €

Pour mémoire, le projet adopté lors de la précédente réunion du CM s'élevait à :

Montant des travaux	60% des travaux à la charge de la commune	4% frais de maîtrise d'œuvre	Total à charge de la commune
17 087,63 €	10 252,58	683,51	10 936,09 €

Et M le Maire proposait : « Pour financer ces travaux, je vous propose d'utiliser une partie des fonds disponibles près de la CCE, 20 458 € de provision réalisée sur FPIC pour l'installation de la fibre ».

Territoire d'énergie Mayenne finance cette opération à hauteur de 40% du montant HT selon les modalités définies par son Comité Syndical. Le solde du montant HT ainsi que les frais de maîtrise d'œuvre constituent la participation à charge de la Commune.

La Taxe sur la Valeur Ajoutée ainsi que le fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) seront prises en charge et récupérées par Territoire d'énergie Mayenne.

Il est rappelé que cette estimation reste conditionnée au choix des fournitures opéré par la Commune.

A la clôture de l'opération, Territoire d'énergie Mayenne communiquera la participation calculée au coût réel des travaux. Le versement de celle-ci interviendra à réception du titre émis par le Territoire d'Energie Mayenne.

Les élus souhaitent être informés de l'économie réalisée, à la fois financière, mais également en terme de consommation énergétique, suite à l'installation d'appareils à LEDS.

De plus, il est rappelé qu'il serait indispensable que, dans le cadre de la mission d'entretien de l'éclairage public, TEM prenne en considération que le coût d'entretien des luminaires à LEDS est très nettement inférieur aux autres systèmes, et qu'il serait judicieux de revoir à la baisse le montant facturé aux communes ainsi équipées.

Ces explications entendues et après délibération,
Le conseil municipal décide :

- **D'approuver** le projet et de contribuer aux financements proposés par Territoire d'énergie Mayenne selon le choix arrêté ci-dessous :

Application du régime général :			
	A l'issue des travaux, versement en capital de la participation correspondant aux travaux d'éclairage public d'un montant de :	15 680 €	Imputation budgétaire en section dépense de fonctionnement au compte 6554
X Application du régime dérogatoire :			
	A l'issue des travaux, acquittement en capital, des travaux d'éclairage public sous forme de Fonds de concours d'un montant de :	15 680 €	Imputation budgétaire en section dépense d'investissement au compte 20415

- **D'inscrire** à son budget les dépenses afférentes dans la section correspondant à son choix.

2018-06 : Information et avis sur le déplacement d'un tronçon de chemin à la Roche.

Monsieur le Maire rappelle le contenu de la délibération prise le 6 juin 2017, dont les termes sont repris ci-dessous :

" Monsieur le Maire donne lecture de la demande de la famille COUANON qui consiste à déporter le chemin rural n° 45, dans leur jardin situé au-dessus, afin d'éloigner le chemin de la maison.

Cet aménagement permettra de déplacer la sortie sur la voie départementale, en s'éloignant de la maison, et donnera ainsi la possibilité de clore l'accès direct actuel à cette voie pour la sécurité des enfants.

M COUANON demande que la commune prenne en charge les frais de bornage et d'acte. Les travaux d'aménagement restant à leur charge.

Monsieur le Maire rappelle que par le passé plusieurs aménagements destinés à dévier des voies communales traversant les cours de ferme ont été réalisés, et le plus souvent avec prise en charge intégrale des travaux par la collectivité.

En conséquence il propose d'accepter le projet et la prise en charge des frais de bornage et d'acte d'échange dans la limite maximale de 1 500 € à charge de la commune.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et avec **3 abstentions** et **12 pour** :

- **Accepte** le déplacement du chemin proposé par Monsieur COUANON, dans les conditions définies ci-dessus.
- **Autorise** Monsieur le Maire à régler les frais d'acte administratif et de bornage à hauteur de 1500 € maximum, le surplus éventuel étant pris en charge par le demandeur.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier. "

M COUANON vient de faire parvenir une esquisse de la future implantation du chemin.

M le Maire et M HATTE se sont rendus sur place pour constater l'emplacement du piquetage réalisé. Ils considèrent que l'emplacement prévu par M COUANON, validé par le Conseil Départemental, permettra une sortie sécurisée sur la RD 514 et à la famille de bénéficier d'un espace privatif aux abords de la maison d'habitation. Mme Nicole ADAM, voisine est également en accord avec ce projet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Accepte** le projet de la famille COUANON.
- **Charge** Monsieur le Maire de régler cette affaire dans les termes prévus à la délibération du 6 juin 2017.

Information sur l'arrêt d'exploitation du commerce "restaurant-bar-tabac-dépôt de pain" prochainement.

Mr GOUGEON, restaurateur, a sollicité un entretien avec Mr le Maire.

Cette rencontre s'est déroulée le vendredi 29 décembre, en présence de Mr MORAND et Mr HATTE.

Mr GOUGEON a confirmé le départ de la famille GOUGEON pour le Morbihan vers la mi-mars.

Il a également rappelé que leurs tentatives de vendre ou mettre en location le commerce n'ont pas abouti.

Ils ont eu davantage de contacts concernant la vente de l'ensemble des locaux en matière d'habitat.

Les élus sont sensibles au maintien de ce type de commerce sur la commune. Mais... comment faire ?

Il est certainement un peu tard pour permettre une reprise sous deux mois !

Les élus confient aux adjoints et à Mr le Maire, le soin de prendre tous renseignements utiles concernant les conditions et possibilités de soutien à la reprise de ce commerce.

Le sujet sera de nouveau abordé lors du conseil de février.

Spectacle de la 3e, "Zoom Dada".

Sandrine CROTTEREAU-RAGARU qui a suivi le projet depuis son origine rappelle que dans le cadre de la saison culturelle de la CCE, la 3e, le spectacle "ZOOM DADA" sera donné à la salle polyvalente les mardi 16 et mercredi 17 janvier.

Elle signale que des bras et présences de bénévoles seront bien utiles, à la fois pour l'installation de la salle de spectacle, pour l'accueil des spectateurs et pour les relations avec les acteurs.

Sandrine sollicite donc les élus disponibles et les inscrit sur le planning des différentes tâches.

Tout en rappelant que l'organisation de la 3e est une réelle opportunité pour les petites communes comme la nôtre d'accueillir des spectacles de qualité dans nos murs.

Réunions à venir :

Commission voirie, prévision des travaux 2018 : Samedi 27 janvier à 10H30.

Commission finances, tarifs 2018 : Jeudi 1er février à 20H30.

Prochaine réunion **Conseil municipal : Mardi 06 Février 2018 à 20h30.**

La séance est levée à 23h45.

SAINT HILAIRE DU MAINE
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JANVIER 2018

ELUS	ELUS
Madame BALU Stéphanie	Monsieur BECHU Jean-Claude
Monsieur BETTON Amand	Madame CHILOU Laurence
Madame CROTTEREAU-RAGARU Sandrine	Monsieur GARNIER Arnaud Excusé
Madame GEORGET Marie-Thérèse	Monsieur GUYOT Bruno
Monsieur HATTE Valéry	Madame HUBERT Jocelyne
Monsieur JULIA Guillaume	Monsieur LENAIN Gaëtan
Monsieur MORAND Hervé	Monsieur QUINTON Christian
Madame SMITH Céline Excusée	